



46 rue Jules Lefebvre BP 90429  
80 004 Amiens Cedex 1  
☎ 03. 22.89.66.40  
📠 03.22.95.16.81  
@ : [eboissier@lfhf.fff.fr](mailto:eboissier@lfhf.fff.fr)

SAISON 2025/ 2026

## COMMISSION TECHNIQUE

**DETECTION FUTSAL U14/15G futsal (JOUEURS NES EN 2011/2012)**  
**« RENCONTRE AMICALE SOMME / ESCAUT »**

## LIEU : CAMBRAI

Gymnase Bernard Clisson, 2 Rue de Marcoing, 59400 CAMBRAI

**JEUDI 16 AVRIL 2026**

**HORAIRE RDV : 14H**

- Début de la rencontre : 15H

### Liste des joueurs convoqués :

CLUBS	Nom	Categorie	Poste
CSA DOULLENS	Gabriel KARAKAS	U15	Ailier
CSA DOULLENS	Noa BEDNARDZ	U15	GB
CSA DOULLENS	Raphael LORGNET	U15	Meneur
CSA DOULLENS	Sacha DETOEUF	U15	Ailier/Meneur
CSA DOULLENS	Charles EVRARD	U15	Ailier/Pivot
CSA DOULLENS	Jean Carvel KOUADIO	U15	Meneur
Péronne Futsal Club	Amayas Hedib	U15	Pivot
Péronne Futsal Club	HATTAB ENZO	U14	Ailier
US VAL d'AVRE AMIENS FUTSAL	BONGONGO Orthy	U15	Ailier
ENCADREMENT	PEREIRA TIAGO – DETOEUF SACHA		

**Destinataires** : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

#### **ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :**

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

- 80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

#### **CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :**

- |  |
|--|
| • d'une gourde                             |
| • d'une paire de chaussures futsal adaptée |
| • de son nécessaire de toilette            |

**LES EQUIPEMENTS (MAILLOT SHORT CHAUSSETTES) SERONT FOURNIS PAR LE DISTRICT.**